

LE TEMPS

Rapts Vendredi 3 avril 2009

Les cantons décident d'instaurer une alerte enlèvement

Par Valérie de Graffenried, Berne

La bataille menée par Didier Burkhalter et la mobilisation populaire ont porté leurs fruits: Confédération et cantons vont mettre le turbo pour qu'un système, tel que celui qui existe en France, voie le jour avant la fin de l'année

Plus question d'attendre. Après le Conseil des Etats, la Conférence latine des directeurs cantonaux de justice et police avait donné le la. Jeudi, sa grande sœur lui a emboîté le pas. Tous les chefs des Départements de justice et police sont désormais unanimes: une alerte enlèvement doit être rapidement mise sur pied. Et en 2009 encore.

La Conférence des directeurs cantonaux de Justice et police (CCDJP) a pris cette décision jeudi en présence d'Eveline Widmer-Schlumpf. Jusqu'ici, la ministre s'était toujours retranchée derrière des arguments juridiques et techniques, et surtout derrière le fait que la poursuite pénale en matière d'enlèvement était du ressort des cantons, pour ne pas donner d'impulsion au dossier.

La donne a désormais changé puisque les cantons eux-mêmes demandent à la Confédération d'agir. Le sénateur Didier Burkhalter (PLR/NE), à l'origine de la motion acceptée le 12 mars au Conseil des Etats, ne peut que s'en réjouir. Excédé par les lenteurs du dossier – un groupe de travail promettait des «premières évaluations» pour 2010... –, il a toujours insisté sur le fait que le fédéralisme ne devait en aucun cas constituer un obstacle.

La conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro (PLR) n'a pas nié que l'émotion suscitée par la mort tragique de la jeune Fribourgeoise Lucie avait joué un rôle. «Même s'il ne s'agissait en l'occurrence pas d'un enlèvement puisque la jeune fille a suivi de son plein gré son tueur, nous avons pris conscience, après un tel drame, de la nécessité d'agir rapidement», a-t-elle relevé jeudi devant les médias. La CCDJP promet ainsi d'élaborer avec le Département fédéral de justice et police une «convention de partenariat» pour cet automne déjà. Comme le revendiquait Didier Burkhalter.

Hotlines et SMS

Cette solution a l'avantage de permettre d'aller plus vite que s'il fallait créer une loi fédérale, a insisté la Vaudoise. But de la convention: mettre en place des partenariats entre différents acteurs pour pouvoir diffuser rapidement une alerte. Le modèle français, qui fonctionne bien, est privilégié.

L'idée, en cas de kidnapping avéré, est de diffuser dans de très brefs délais une alerte sur les chaînes de radio et de télévision, sur des panneaux d'affichage au-dessus des autoroutes, dans les gares et dans les aéroports. De viser aussi une diffusion par SMS et MMS. «Des hotlines devront également être mises sur pied», souligne la ministre vaudoise. «Dans l'idéal, une par région linguistique.»

Les critères pour déclencher l'alarme restent à préciser. En France, ils sont au nombre de quatre. L'intégrité physique ou la vie de la victime doit être en danger. Il doit s'agir d'un enlèvement «avéré» et la victime doit être mineure. Dernière exigence: l'existence d'éléments d'information pour permettre de localiser l'enfant enlevé ou le suspect.

«Pour l'instant, nous devons, comme en France, nous en tenir aux enlèvements et nous cantonner aux

mineurs», insiste Jacqueline de Quattro. Didier Burkhalter est de cet avis. Mais pas Eveline Widmer-Schlumpf. Au parlement, la ministre a fait savoir à plusieurs reprises que le système devrait être étendu aux adultes et concerner aussi les simples disparitions.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA